

N° 68

Actu' Retraités 15



« Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager » - Georges SEGUY -

Les valeurs de Sophie...

A peine revenu des Etats-Unis, où il participait à l'intronisation de l'Empereur Trump, couronné du salut nazi de son bras droit, Elon MUSK, voilà que le pauvre ARNAULT, première fortune personnelle de France de plus de 184 milliards d'€, se rue sur toutes les chaînes de télévision pour dénoncer haut et fort le mauvais traitement que lui inflige le gouvernement français.

Le même, qui est soupçonné de tentatives d'évasion fiscale de centaines de millions d'€ dans plusieurs paradis fiscaux, ne supporte pas que les grands patrons soient mis à contribution pour éponger une infime partie de la dette creusée par Macron, venu lui de la *Banque Rothschild*.

Pour s'opposer à la taxe sur les grandes entreprises, limitée seulement à un an, les menaces de délocalisations et de licenciements massifs ne se font pas attendre, ce qui fait dire, à juste titre, à notre Secrétaire Générale Confédérale, Sophie BINET, que « *les grands patrons coulent le pays* », qu'« *ils n'ont plus rien à faire de l'intérêt général* » et de les comparer aux « *rats qui quittent le navire* ».

Là non plus, les réactions des « *journaloux* » de BFM-TV, LCI, C-NEWS et bien d'autres ne tardent pas à accuser Sophie BINET de propos injurieux, diffamatoires et indécents.

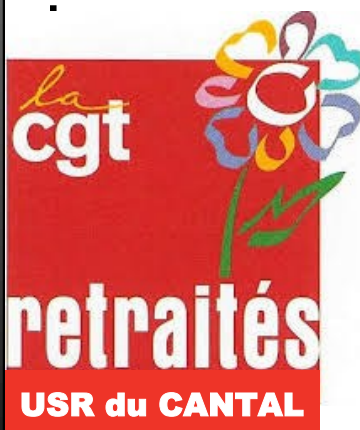
Ces critiques trouvent un écho chez certains Politiques, mais la plus virulente d'entre elles est celle du *Rassemblement national*, par la voix de BARDELLA, qui n'a pas de mots assez forts pour qualifier de calomnieux les propos de Sophie BINET.

Ce faisant, il tombe le masque, il se place du côté de ces patrons responsables de plus de 300 plans dits sociaux, qui vont impacter plus de 300 000 salariés et leurs familles, ce qui est aux antipodes de ses promesses électoralistes qui devraient faire réfléchir les salariés actifs et retraités tentés de lui faire allégeance.

A contrario, notre Secrétaire Générale, avec tous les militants de la CGT, dénonce cette fuite en avant qui va fragiliser encore un peu plus les salariés et les demandeurs d'emploi de notre pays.

Messieurs ARNAULT et BARDELLA, sachez que la CGT défend d'autres valeurs que les vôtres : celles de la solidarité, de l'emploi pour tous, d'une Sécurité sociale intégrale, des libertés individuelles, du droit à l'éducation et à la formation professionnelle, de l'égalité Femmes/Hommes, des salaires et des pensions décents, et bien d'autres encore, et notre Secrétaire Générale, Sophie BINET, est porteuse de ses valeurs et nous en sommes immensément fiers.

Le Secrétaire général de l'USR CGT 15,
Christian AUZOLLE.



Direction de la publication : Christian AUZOLLE -
Contact : cgtusr15@gmail.com - 04 71 43 57 07
ISSN 2677-7215 - N° CPPAP 0918S08248 -
Dépôt légal : mars 2025 -

Conception et réalisation : USR CGT du Cantal - 8, place de la Paix 15012 Aurillac cedex
Duplication : Imprimerie I2S - 13, rue du Dr. Civiale 15000 Aurillac -
Publication trimestrielle : 0,25 Euro le numéro / 1,00 Euro l'abonnement annuel -

Sommaire

P1.

Edito

P2.

Hommage G. Barreau

P2 et 3.

RDV Députés

P3.

Pauvres de nous

P4.

Egalité F/H

P4.

Etrennes Bayrou

P4.

Sortie annuelle USR

L'heure est
à la mobilisation
pour défendre

notre
Sécurité sociale

Rejoignez l'USR CGT 15
pour la manifestation
régionale

Jeudi 20 mars 2025
à 14h00

à Clermont-Ferrand

(déplacement en bus)
(départ 9h00 - retour 19h30)

Hommage à Georges...



Notre camarade Georges BARREAU est décédé à l'âge de 98 ans, la veille de Noël. Syndiqué très jeune à la CGT, il est toujours resté fidèle à son Syndicat et à ses valeurs humanistes. Elève au lycée *Emile Duclaux* d'Aurillac, il a 17 ans lorsque la guerre éclate. Il rejoint alors le maquis du *Mont-Mouchet*, puis la *Résistance*. Après la guerre, il reprend ses études et obtient la 2^{ème} partie du Baccalauréat. Technicien au Central téléphonique d'Aurillac, il devient trésorier du Syndicat départemental des PTT. Il est membre du Conseil d'administration de la Mutuelle PTT de 1977 à 1998 qu'il quitte cette année là, se considérant « *atteint par la limite d'âge* ». Elu CGT au Conseil d'Administration de la CPAM du Cantal, il y siège, entre autres aux côtés de Joseph RIOTTE, de nombreuses années et y défend, bec et ongles, la Sécurité sociale d'Ambroise Croizat.

Il n'hésite pas à travailler au sein de ses Commissions pour défendre au plus près les intérêts des assurés sociaux, notamment la *Commission de recours amiable* (instance la plus importante d'une CPAM), et pour s'opposer aux nombreuses objections du Patronat pour accéder aux prestations sociales. Début des années 2000, alors qu'il ne siège déjà plus à la CPAM du Cantal, il accepte de participer à un projet initié par le Conseil d'Administration, en collaboration avec les *Archives départementales* du Cantal. Il apporte son témoignage en tant que défenseur de la Sécu et observateur de son évolution constatée au cours de ses mandats, évolution qu'il ne manque pas de décrier. Il contribue ainsi à un travail de mémoire précieux qui fait l'objet d'un enregistrement audio, conservé par les *Archives départementales*. Récipiendaire de la *Médaille de la CGT*, il fait à cette occasion une intervention remarquable et très appréciée des Camarades présents. Passionné de trains miniatures, il se constitue une superbe collection et participe activement à des expositions. Dans le même temps, il fonde le Club de modélisme ferroviaire d'Aurillac qu'il présidera jusqu'à 80 ans et auquel il lèguera sa collection. Il passe ses dernières années en Ehpad à Aurillac. Toujours actif et humaniste, il instaure la remise de cadeaux des résidents au personnel. C'est un militant CGT de haut niveau, ardent défenseur de la Sécurité sociale et des droits à la santé des salariés, qui vient de nous quitter.

Michel TRIN.

Rencontre avec les Députés cantaliens...

L'USR a dû s'armer de patience, mais a finalement pu rencontrer les deux Députés du Cantal : **Jean-Yves Bony**, le 10 janvier, et **Vincent Descoeur**, le 27 janvier. Ces échanges ont été conduits à l'appui d'un dossier de 11 pages, minutieusement préparé en amont par l'USR. Il a été remis aux deux Députés. Divers sujets, qui préoccupent au plus près les retraités CGT, ont pu être abordés et leurs revendications ont pu être présentées et défendues.

Pouvoir d'achat

Après avoir rappelé les différentes mesures gouvernementales qui, depuis 1991, ont eu pour effet d'amputer considérablement le niveau des pensions, l'USR a mis en avant une forte inflation ces dernières années, l'augmentation des prélèvements sociaux, des revalorisations des pensions inférieures aux taux de l'inflation, alors que la CGT revendique qu'elles soient en adéquation avec les augmentations moyennes des salaires des actifs.

En conclusion, l'USR a démontré, d'une part que la moyenne des retraites versées par la CARSAT Auvergne, en 2023, était de 715 € bruts par mois seulement, auxquels il convient d'ajouter la pension complémentaire, soit un montant global inférieur à 1 000 € mensuels, d'autre part que les mesures de ces trente dernières années ont eu pour effet de spolier les retraités de 4 à 5 mois de pension tous les ans.

Les Députés ont été quelque peu interloqués du montant moyen des pensions mensuelles des retraités cantaliens, issu de statistiques publiées par la CNAV, donc non contestables, et ont convenu que ces derniers ne sont pas des nantis.

Sauvegarde de la Sécu

L'USR a mis en avant les dangers qui pèsent sur la pérennité du système de protection sociale, le transfert des missions de la Sécurité sociale sur les complémentaires santé, les conséquences des augmentations démesurées des tarifs de ces complémentaires sur le pouvoir d'achat des retraités, les restes à charge de plus en plus importants. A ce moment de la discussion, il a pu être abordé le sujet préoccupant des déserts médicaux qui sanctionne la population cantalienne et les personnes âgées en particulier. Les Députés croient fermement aux vertus des maisons de santé qui fleurissent dans nos villages et qui offrent aux praticiens des conditions d'exercice favorables. Encore, faudrait-il qu'elles trouvent des candidats professionnels de santé, ce qui est loin d'être le cas.

Système des retraites

L'USR a renouvelé son attachement au système des retraites par répartition, au retour à l'âge légal de départ à 60 ans, au retour à la base de calcul de la pension sur les 10 meilleures années de la carrière, à la reconnaissance des travaux pénibles, à un minimum de pension de 2 000 € mensuels bruts pour une carrière complète.

Enfin, l'USR a rappelé la position confédérale d'exiger l'abrogation de la réforme de 2023. Les Députés ont réaffirmé qu'ils étaient opposés à cette réforme.

Prise en charge de l'autonomie

L'USR a fait part de la revendication de la CGT basée sur une prise en charge de l'autonomie par la Branche Maladie, considérant qu'il ne doit pas y avoir de différence entre un séjour en établissement pour personnes âgées et celui en hôpital général ou psychiatrique. Elle a évoqué le décret du 31 décembre 2024 pris à la hâte par le gouvernement Bayrou. Les Députés ont évoqué les difficultés financières de TOUS les établissements pour personnes âgées du Cantal. Ils estiment toutefois que l'augmentation de 35 % ne pourra pas s'appliquer... L'USR demande à voir. Ils ont affirmé que les secteurs de l'aide aux personnes âgées (*établissement ou à domicile*) sont réellement en souffrance.

Services publics de proximité

L'USR a insisté sur la nécessité, pour un département rural comme le Cantal, qui justifie d'une population âgée en nombre, de développer les services publics de proximité.

Rencontre avec les Députés cantaliens... (suite)

En fin d'entretien, l'USR a rappelé tout l'intérêt des instances qui regroupent en leur sein la société civile, les syndicats, les associations, la jeunesse,... qui aujourd'hui sont sciemment menacées de disparition. Le projet de suppression des CES et CESER représente une nouvelle attaque vis-à-vis de notre démocratie, étant rappelé que la CGT y joue un rôle important. Jean-Yves Bony, signataire du projet de loi, n'a pas tenté de se justifier, avouant tout simplement qu'il avait répondu à une demande des siens et avait signé sans en lire le contenu (???). **Ca fait peur !** Quant à Vincent Descoeur, il a déclaré que le projet a pour but de supprimer des structures ayant des missions redondantes. **L'USR s'est fixé pour ligne de conduite de rencontrer régulièrement les Députés pour les interpeller sur les difficultés des retraités cantaliens.**

Pauvres de nous...

A la CGT, nous avons légitimité à se poser les questions suivantes : Les retraités sont-ils des pauvres parmi les pauvres de ce pays ? Les retraités sont-ils plus pauvres dans le Cantal ?

Il est une référence incontournable qui définit le pouvoir de vivre, c'est-à-dire l'estimation d'un plancher de revenus pour permettre à chacun de se nourrir, s'habiller, se loger, se chauffer, se soigner,... Il s'agit du SMIC (*Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance*) qui, au 1^{er} janvier 2025, est de 1 801,80 € mensuels bruts, soit 1 426,30 € mensuels nets, pour un contrat de travail de 35h par semaine. Une étude récente démontre que pour disposer aujourd'hui des mêmes capacités d'achat qu'il y a 40 ans, le montant mensuel brut du SMIC devrait être de 3 500 €. **Effarant !!!**

Il est une autre référence fixée par convention : celle du seuil de pauvreté évalué actuellement à 1 216 € par mois pour une personne seule, sachant que ce montant devrait être de 1 316 €, selon les Français. Malgré un léger frein sur le front de l'inflation, les difficultés financières des Français sont toujours présentes. Deux Français sur cinq déclarent avoir connu « *une période de grande fragilité financière* » au moins une fois dans leur vie, 62 % d'entre eux (*plus quatre points par rapport à 2023*) et 69 % en zone rurale disent avoir connu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître.

Cette fragilité financière touche en premier lieu les jeunes, les catégories populaires, dont la plupart des retraités. Les fins de mois sont difficiles, avec une dégradation sur de nombreux postes essentiels, tels l'alimentation (*1 Français sur 3 ne font plus 3 repas par jour*), l'accès aux soins, l'énergie, le logement (*loyers ou emprunts*), la mutuelle santé. Nous assistons à une aggravation des inégalités d'accès aux besoins essentiels et vitaux, avec des écarts entre les habitants des grandes villes, globalement plus aisés, et ceux des zones rurales où les catégories populaires sont très représentées. Les privations touchent tous les secteurs. Les inégalités s'expriment également sur le plan collectif. Un quart des habitants vivant en dehors des grandes villes ou moyennes estiment que les différents services publics sont peu accessibles, alors que les besoins sont plus élevés. Les services de transport en commun y sont inexistantes, ou bien trop éloignés, voire trop irréguliers.

Mais, où se situent les retraités cantaliens au regard de la pauvreté ?

Voici quelques montants mensuels moyens bruts des pensions servies par le Régime général en 2023 (*source données statistiques CNAV*).

	hommes	femmes	ensemble
France	908 €	715 €	800 €
Auvergne	901 €	707 €	792 €
Cantal	802 €	649 €	715 €
Haute-Loire	901 €	719 €	801 €
Aveyron	859 €	678 €	758 €
Corrèze	852 €	702 €	768 €
Lot	859 €	704 €	773 €
Creuse	807 €	670 €	730 €
Ariège	848 €	688 €	760 €
Lozère	778 €	669 €	718 €

Ces montants moyens (*auxquels, il convient d'ajouter la(es) complémentaire(s) vieillesse*) sont la démonstration que, quels que soient les niveaux d'observation, les retraités globalement sont pauvres, et plus particulièrement ceux du Cantal, victimes d'une double peine : des salaires plus bas qu'ailleurs durant toute leur carrière, donc **des niveaux de retraite inférieurs qui placent le département du Cantal en fond de tableau.**

Depuis, plusieurs années, le gouvernement traite avec mépris les retraités de « *nantis* ». C'est vraisemblablement en raison de cette croyance erronée que certains affichent cette volonté forte de toujours vouloir « *faire les poches* » aux retraités, en imaginant de supprimer leur abattement fiscal de 10 %, de leur faire supporter le poids de la dépendance par le biais de nouvelles contributions sociales, de bloquer les revalorisations des pensions, de vouloir supprimer les réversions,...

Et pourtant, comment vivre dignement dans le Cantal et ailleurs, avec en moyenne moins de 1 000 € par mois ? Que nos gouvernants viennent nous en faire la démonstration sur place. Mais, cela semble bien compromis alors que sont mis en lumière leurs revenus de « *retraités de la vie politique* », évalués entre 15 000 € et 40 000 € mensuels, soit 12 à 30 fois supérieurs à ceux d'un retraité moyen. De telles révélations, connues de nos concitoyens, sont malheureusement à l'origine du choix des partis fascistes dans les urnes, choix que la CGT condamne, mais qui est une réalité.

Il est temps que les retraités aient une meilleure part du gâteau, parce qu'ils ont, durant 40, 45, 50 ans parfois, été, comme les travailleurs d'aujourd'hui le sont, des producteurs de richesses au profit du patronat, des actionnaires et de la finance. **C'est à ce titre, et uniquement à ce titre, qu'ils attendent un juste retour de ces richesses pour ne plus être pauvres !**

L'égalité des pensions : nous voulons des actes...

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE



L'égalité des pensions passe par l'égalité des salaires et celle des parcours professionnels des femmes et des hommes. Les femmes perçoivent une pension de droit direct (*droit personnel*) de 40 % inférieure à celle des hommes. Si l'on y ajoute la pension de réversion, l'écart est toujours de 28 %, sachant que les différentes réformes passées n'ont fait que pénaliser encore davantage les femmes. Ces écarts s'expliquent par la dévalorisation des emplois féminisés, par un moindre déroulement professionnel, par des carrières plus courtes, plus hachurées, plus marquées par des temps partiels.

Dans les entreprises, la CGT revendique au quotidien la suppression des inégalités de salaires, le rétablissement de la retraite à 60 ans, la revalorisation du *Minimum contributif* sur la base du niveau du SMIC, l'augmentation du *Minimum vieillesse* (ASPA), le bénéfice de la pension de réversion sans conditions d'âge et sans conditions de ressources sur la base de 75 % de la pension du défunt.

Luttons pour gagner l'égalité des droits des retraités femmes/hommes.

La Section Mines-Energie.



EHPA et EHPAD : les étrennes de Bayrou

Nous sommes le 31 décembre 2024. Alors que les Français s'affairent à préparer le *Réveillon du Nouvel An*, le gouvernement Bayrou, sans aucune retenue, publie le Décret n° 2024-1270.

Ce texte met en place des tarifs d'hébergement différenciés dans les EHPA et EHPAD publics et privés à but non lucratif, éligibles à recevoir l'aide sociale d'hébergement (ASH) versée par les Conseils départementaux. Pour y prétendre, la personne de plus de 65 ans doit justifier de ressources inférieures au montant des frais d'hébergement en établissement. Le Conseil départemental paie alors la différence entre le montant des frais d'hébergement et la contribution du résident et/ou de ses obligés alimentaires. Les sommes ainsi versées au titre de l'ASH sont récupérables du vivant (*exemple : héritage*) ou au décès du bénéficiaire.

Le principe des tarifs différenciés est entré en vigueur **le 1^{er} janvier 2025**. Il concerne les nouveaux résidents intégrant une maison de retraite à compter de cette date.



Il est à noter que le tarif d'hébergement comprend : la mise à disposition d'une chambre, l'entretien des espaces privatifs et collectifs, la restauration, les prestations d'animation de la vie sociale.

Le décret cité supra offre la possibilité aux établissements de pratiquer des tarifs d'hébergement différents selon que leurs résidents bénéficient ou non de l'ASH. Dans une totale démesure, ils ont le choix de procéder à une majoration de **+ 35 % maximum** du tarif *hébergement* aux personnes qui ne perçoivent pas l'ASH. Dans notre département, la moyenne des séjours est d'environ 2 000 € par mois. L'application maximum de la mesure se traduira par une augmentation de 700 € par mois du reste à charge pour le

résident et/ou sa famille.

Les gouvernements se suivent et ont une fâcheuse tendance à se ressembler. Celui en place vient de frapper fort en prenant une nouvelle fois les retraités pour cible !

La Section Inter-Entreprises.

Sortie annuelle de l'USR...

Notre sortie annuelle, journée conviviale et fraternelle, aura lieu le **jeudi 5 juin 2025**. Retenez d'ores et déjà cette date !

La destination proposée cette année est **St-Chély d'Apcher** en Lozère, où nous visiterons le *Musée de la Métallurgie*.

Le tarif de cette journée est de **45 €/personne**. Il comprend le transport aller-retour par bus, la visite du Musée, le repas pris en commun au restaurant. Une partie des frais pourra être prise en charge par les sections syndicales pour leurs syndiqués. Le départ est prévu le 5 juin à 8h30, boulevard du Vialenc, devant la clinique vétérinaire.

À l'issue du repas, sera organisée la traditionnelle tombola. L'USR appelle d'ores et déjà les Camarades à lui remettre des lots nécessaires à son animation et à sa réussite. Inscrivez-vous dès-à-présent par mail à l'adresse cgtusr15@gmail.com ou par téléphone en appelant le 06 71 09 69 07, et quoi qu'il en soit **avant le 12 mai 2025**.

